



**HAL**  
open science

## IHD - Institut d'Histoire du Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHD - Institut d'Histoire du Droit. 2011, Université de Poitiers. hceres-02030704

**HAL Id: hceres-02030704**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030704v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Institut d'histoire du droit  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université de Poitiers

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut d'histoire du droit

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Poitiers

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

**Pierre Glorieux**

Décembre 2010



# Unité

**Nom de l'unité :** Institut d'histoire du droit

**Label demandé :** EA 3320

**N° si renouvellement :** IHD - EA 3320

**Nom du directeur :** M. Eric GOJOSSO

## Membres du comité d'experts

**Président :**

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1-Capitole, représentant le CNU

**Experts :**

Mme Edith BLARY-CLEMENT, Université Lille 2

M. André CABANIS, Université Toulouse 1-Capitole

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse 1-Capitole

M. Francis MESSNER, CNRS et Université de Strasbourg, représentant le CoNRS

## Représentants présents lors de la visite

**Délégué scientifique représentant de l'AERES :**

Mme Christine NEAU-LEDUC

**Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :**

M. Joël MONNET, Doyen de la faculté

M. Philippe LAGRANGE, Assesseur du doyen, chargé de la recherche



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 17 décembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers de 11 h à 12h30 avec, dans un premier temps, l'audition des membres de l'équipe, suivie de celle, à huis clos, des doctorants. Le directeur de l'équipe a présenté le bilan et le projet de l'unité, insistant sur le fonctionnement simple et direct de celle-ci. Une discussion très libre a suivi avec les membres présents. L'audition des doctorants a permis de mesurer la réalité de l'encadrement et d'exprimer une demande de participation accrue.

L'équipe était représentée par :

M. Eric GOJOSSO

Mme Catherine LECOMTE

M. Adrien LAUBA

M. David KREMER

M. Didier VEILLON

M. Laurent BOUCHARD

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'Institut d'histoire du droit de Poitiers est localisé à la Faculté de droit et des sciences sociales. Il développe une recherche dans les domaines classiques de l'histoire des institutions, de l'histoire du droit privé et de l'histoire de la société.

Deux axes de recherche ont été développés dans le contrat quadriennal qui s'achève : « L'identité provinciale » et « Coutumes, droit nationales et usages » (cf. infra).

Dans le projet, seront abordés « La confrontation des systèmes juridiques dans l'instauration d'un ordre juridique interne » et, autre volet, « La confrontation des systèmes juridiques dans l'instauration d'une domination extra-nationale ».

L'institut est l'équipe de rattachement du Master 2 « Histoire des institutions des périodes moderne et contemporaine ».

- Equipe de Direction :

Un « Conseil de laboratoire » est évoqué dans le « projet scientifique » comme ayant été mis en place en 2005. Il a été indiqué au cours de l'audition qu'il réunit tout le monde y compris les doctorants et se réunit régulièrement. Cependant, la taille de l'équipe justifie un fonctionnement souple et peu formalisé mais efficace.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	8
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	13	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,3	1,3
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	12	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	6

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

L'institut d'histoire du droit est une bonne équipe en histoire du droit, resserrée et dynamique, dont tous les membres publient et qui est soucieuse de la diffusion de sa recherche. Elle pourrait cependant améliorer l'encadrement des doctorants et la recherche de financements.

- Points forts et opportunités :

L'équipe est resserrée unissant des spécialités différentes mais les membres de l'Institut ont une capacité indiscutable à travailler ensemble. L'examen du dossier montre une bonne adéquation entre les thèmes de recherche et les compétences de ses membres. Tous les chercheurs sont producteurs. Les travaux collectifs sont publiés, notamment, dans les cahiers poitevins diffusés par les éditions LGDJ.

L'institut a le mérite d'avoir créé des réseaux et des partenariats : au sein de la Faculté avec le Centre de droit privé, par une participation aux journées Savatier ; et par l'intégration dans une Fédération des historiens dans le PRES avec Limoges et la Rochelle. Il bénéficie, en outre, d'un partenariat avec la Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France.

Les membres de l'Institut d'histoire du droit ont aussi lancé une collaboration avec Rome et Ljubljana.

Les étudiants profitent d'un accès facilité à la documentation et de l'ouverture à des partenariats internationaux (participation des étudiants à des conférences à Nimègue et à Ljubljana).



- **Points à améliorer et risques :**

Il est permis de regretter le peu de financement de thèses et une dotation trop faible. Cela devrait conduire l'Institut à rechercher, par une politique plus volontariste, des aides extérieures. Il faut également regretter le peu de liens avec la région et le département.

Les étudiants semblent peu associés aux activités de recherche ce qui est aussi regrettable. Au-delà d'échanges informels facilités par une salle de travail, rien n'est organisé. Les étudiants peuvent cependant être associés au conseil de laboratoire qui définit les axes de recherche et participer aux journées d'études, en fonction de leurs objectifs (universitaires ou pas).

- **Recommandations :**

Il conviendrait de veiller à la stabilité de l'équipe en recomposition surtout dans le collège des professeurs qui est très mouvant.

Il est également souhaitable que l'Institut d'histoire du Droit recherche des financements extérieurs, notamment par le biais de colloques ou de conventions de recherche, crée des liens plus institutionnels avec les autres équipes et développe l'association des étudiants aux activités de recherche.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	8
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	8
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	9

### 3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

L'activité scientifique de l'Institut d'Histoire du droit est très soutenue et atteste, au travers du bilan scientifique, de recherches originales donnant lieu à de multiples publications de grande qualité.

Le « bilan scientifique » proposé par l'Institut d'histoire du droit de Poitiers se place sous l'égide de deux contrats successifs : le premier a porté sur la période 2004-2007 et a conduit à privilégier le thème des sources du droit (coutumes et droit savant), ce qui s'est traduit, pour ce qui est de la période 2006-2007, par l'organisation, autour de ces questions, de deux colloques (à Poitiers en octobre 2006, à Ljubljana en août 2007) et de deux journées d'études à Rome en 2006 ; le second contrat, à partir de 2008, a conduit à proposer des thèmes autour du titre « De la diversité à l'unité du droit et des institutions », question présentée par le « bilan scientifique » comme choisie pour tenir compte du choix effectué par les autres laboratoires de la Faculté de droit en faveur d'investigations portant sur « Discriminations et identités », ce qui a conduit l'Institut d'histoire du droit à retenir finalement comme thèmes « La recherche sur l'identité provinciale » et « Coutumes, droit national et usages », avec l'organisation d'un colloque tenu à Poitiers et dont les actes ont été rassemblés sous le titre La Province. Circonscrire et administrer le territoire de la république romaine à nos jours. Le « bilan scientifique » témoigne d'une bonne mobilisation des chercheurs de



cet Institut autour des thèmes arrêtés en commun, notamment à l'occasion des colloques organisés par l'Institut, des colloques co-organisés avec d'autres institutions et des colloques auxquels tel ou tel a eu l'opportunité de participer.

Le « bilan scientifique » propose une liste de 140 titres dont 23 ACLN, 4 ASCL, 3 INV, 27 ACTI, 8 ACTN, 14 COM, 31 OS, 1 OV, 7 DO et 22 AP. S'y ajoutent 9 thèses. Il faut enfin mentionner la participation à deux opérations de numérisation et de mise en ligne : d'une part et en liaison avec l'Université de Cambridge et dans le cadre du projet européen « Primary sources on copyright (1450-1990) » la mise en ligne avec traduction et commentaire des sources essentielles de l'histoire de la propriété intellectuelle en France ; d'autre part, et dans le cadre du projet de numérisation thématique « sciences juridiques » piloté par la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque Cujas de Paris, la mise en ligne de coutumiers remontant à l'Ancien Régime. Le ratio membres de l'Institut d'histoire du droit / publications est satisfaisant.

Les partenariats de l'équipe semblent pérennes : le « bilan scientifique » indique, à de très nombreuses reprises, des collaborations qui se développent sur une base contractuelle, institutionnelle, ou simplement personnelle. Dans la mesure où ces indications sont dispersées dans les documents transmis, l'on a cru bon de regrouper ici celles qui paraissent les plus importantes en distinguant les relations avec d'autres organismes régionaux (Cour d'appel d'Angers avec laquelle ont été organisées en 2007 des « journées régionales » sur « La justice en Anjou » ; Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'ouest avec laquelle a été organisé un colloque à Versailles en 2008 : « L'apport de l'ouest à la France »), nationaux (Université de Versailles dont deux professeurs étaient membres de l'Institut d'histoire du droit de Poitiers au moment de la rédaction du « bilan scientifique », rattachement qui a fait l'objet d'une prise en compte institutionnelle par les deux établissements concernés, d'autant que plusieurs colloques parrainés par l'Institut ont été organisés à Versailles ; Association française des historiens des idées politiques avec laquelle a été organisé un colloque à Poitiers en 2009 : « Un dialogue juridico-politique : le droit naturel, le législateur et le juge » ; Equipe de recherche de droit privé de la Faculté de droit de Poitiers avec laquelle a été organisé un colloque à Poitiers en 2009 sur « Promesses et actes unilatéraux ») et étrangers (Faculté de droit de l'Université de Cambridge, Faculté de droit de l'Université de Ljubljana en Slovénie, Université de Rome III ; on y reviendra à propos de la collaboration avec des laboratoires étrangers).

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le rayonnement de l'équipe, national et international, a été affecté par des modifications successives de la composition de l'équipe mais il demeure certain.

Le « bilan scientifique » mentionne les 4 prix reçus par un enseignant-chercheur pour son ouvrage paru en 2007 sur *Ius Latium*. Le concept de droit latin sous la république et l'Empire. Il mentionne également le fait qu'un membre de l'équipe a été lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques. Le bilan transmis tend à montrer une vingtaine de participations des membres de l'Institut à des manifestations internationales, parfois co-organisées par l'Institut lui-même.

Sur les neuf thèses soutenues dans le cadre de l'Institut, une l'a été en 2006, quatre l'ont été en 2007, trois en 2008 et une en 2009. Il faut noter que huit avaient bénéficié d'un financement au titre d'un poste d'ATER. La durée moyenne de confection des thèses, entre l'inscription et la soutenance, est de moins de six ans. Pour ce qui est des nouveaux docteurs, trois sont employés dans le secteur privé et trois dans l'administration. Deux étaient encore ATER au moment de la confection du « bilan scientifique » et l'un a intégré l'enseignement supérieur. Il faut souligner que, parmi les douze doctorants actuellement inscrits, la moitié l'ont été pour la première fois en 2009, le plus ancien remontant à 2003. Un seul bénéficie d'un financement, c'est-à-dire d'un poste d'ATER ce qui s'explique, comme il a été précisé au comité d'experts, par des problèmes de délais pour la prise en compte des candidatures des étudiants de master 2.

Le « bilan scientifique » constate que l'Institut a été affecté « durant la période de référence par un grand nombre de mouvements qui tiennent, pour les départs, à un décès, à un départ en retraite et à des choix de carrière ». Dans le même sens, dans son « projet scientifique », le directeur de l'Institut exprime l'espoir que « la période d'instabilité ayant affecté le corps des professeurs est désormais révolue », ce qu'a confirmé l'audition.

L'insuffisance des financements constitue un thème sur lequel le directeur revient à plusieurs reprises tant dans le « bilan scientifique » (où il explique que, son Institut étant partie aux programmes du contrat de plan Etat-région « atelier de promotion du patrimoine juridique », il n'a jamais été considéré comme prioritaire par les responsables [universitaires] de cet axe de recherche » et donc qu'il n'a jamais reçu « le moindre commencement de financement »), que dans le « projet scientifique » (où il indique qu'il ne voit pas d'inconvénient à une « recherche



concurrente développée par une autre équipe » mais que « La faiblesse de la dotation financière de l'équipe constitue plus sûrement un obstacle au développement de ses activités » (p. 1) avec un seuil qu'il situe (p. 10) à 15 000 euros au-dessous duquel « une partie des activités projetées serait compromise »).

Au-delà de ces regrets qui le conduisent à dénoncer des « réticences extérieures à l'équipe », les tableaux transmis révèlent, pour les années 2008-2009 (les seules précisées), 25 900 euros de crédits provenant des établissements de rattachement ou partenaires de l'unité et 8 905 € venant surtout des collectivités territoriales. Il prévoit la raréfaction des financements en provenance des collectivités locales : « Ces soutiens ponctuels ne seront pas renouvelés avant longtemps » (« bilan scientifique », p. 2), « les collectivités ont en effet réduit le volume global des subventions allouées » (« projet scientifique », p. 10).

On a déjà évoqué plus haut les principaux partenaires internationaux de l'Institut d'histoire du droit de Poitiers : la Faculté de droit de l'Université de Cambridge, la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana en Slovénie et l'Université de Rome III. Avec le premier partenaire, c'est de mise en ligne de textes sur les droits d'auteur qu'il est question. Avec le second et le troisième, il s'agit de colloques internationaux faisant l'objet d'une organisation et d'une publication croisées dans l'un ou l'autre pays et portant sur « Coutumes, doctrines et droit savant » ou sur diverses questions de droit privé comparé. Le « bilan scientifique » évoque un nouveau partenariat avec les historiens du droit de l'Université Eötvös Lorand de Budapest. L'audition a montré que les partenariats avec Ljubljana et avec Rome correspondent à des orientations prises au niveau de la Faculté.

L'Institut manifeste le souci louable d'une bonne diffusion des résultats de ses recherches. Dans cette perspective, il s'est un temps appuyé sur les livraisons de la « Collection de la Faculté de droit et des sciences sociales » éditée dans le cadre de la LGDJ. C'est en 2007 que le constat que certaines contributions réalisées sur un thème commun ne pouvaient ainsi « donner lieu à une publication à part entière ou relevant de champs d'intérêts disparates » a conduit l'Institut à créer sa propre revue : les Cahiers poitevins d'histoire du droit, publiés dans le cadre de la « Collection de la faculté de droit » et donc diffusés par la LGDJ. Les Cahiers ont d'abord regroupé, dans un premier numéro, les communications présentées lors d'une table ronde organisée en 2005 sur « Absolutisme et droit pénal » auxquelles se sont ajoutés des Varia. Un deuxième numéro a notamment permis de diffuser, en 2009, certaines contributions des auteurs slovènes lors du colloque de 2007 à Ljubljana sur « Coutumes et droit savant en Europe » (p. 3 du « bilan scientifique »). Un troisième numéro est sous presse.

Symétriquement nombre d'articles des chercheurs de Poitiers sortent dans des revues étrangères relevant de partenaires extérieurs : la Slovenian Law Review (vol. IV, n° 1-2 de décembre 2007, reprenant les textes des auteurs croates et français lors du colloque d'août 2007).

S'y ajoutent un certain nombre de revues locales ou nationales : Actualités Poitou-Charentes, Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, Revue historique du centre ouest pour les premières, Revue internationale du droit d'auteur, Revue française de droit constitutionnel, Revue française des finances publiques pour les secondes. S'y ajoute enfin un colloque par an « au moins ».

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La mise en place d'une gouvernance de l'équipe semble encore peu effective bien qu'il y soit porté attention.

La totalité des huit professeurs et maîtres de conférences énumérés en annexe du « projet scientifique » comme membres de l'Institut d'histoire du droit ont remis leur fiche, avec un nombre de publications retenues comme « principales depuis le 1er janvier 2006 » très variable allant de deux pour les moins prolifiques à 28 pour le directeur de l'Institut.

Du point de vue des structures existant, l'on rappellera le fait, auquel il a déjà été fait allusion sous la rubrique « Equipe de direction » qu'existe un conseil de laboratoire dont la mise en place remonte à 2005. Il est fait référence à deux réunions de ce conseil, les 6 novembre 2009 et 15 janvier 2010 pour définir la thématique de recherche de l'Institut.

Dans le « projet scientifique » (p. 2), il est également annoncé la mise en place d'un comité scientifique composé des directeurs des différentes équipes et des membres du conseil scientifique avec pour tâche de définir les objectifs stratégiques, de permettre une réflexion collective, et donc une prise de décision coordonnée. Les auditions ont paru montrer une implication limitée des doctorants dans la vie de l'Institut (peu d'actions communes).



Les documents synthétiques « bilan scientifique » comme « projet scientifique » ainsi que les fiches individuelles confirment qu'une implication dans les activités d'enseignement et dans la gouvernance de l'université peut aller de pair avec la production scientifique. Les mentions figurant tant dans le « bilan scientifique » (« Plusieurs membres de l'équipe ont assuré la direction de formation LMD ») que dans le « projet scientifique » (« Le grand investissement des membres de l'équipe dans les tâches et responsabilités collectives chronophages [...] présente un risque qui, jusqu'à présent, a toujours été maîtrisé ») témoignent qu'il y est porté attention.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet scientifique est de grande qualité. Il s'agit d'un vrai projet de recherche sur la confrontation des systèmes juridiques dans l'ordre juridique interne et dans l'instauration d'une domination extra-territoriale.

Arrêtée en concertation avec les autres équipes de la Faculté de droit de Poitiers, la thématique de recherche propre de l'Institut d'histoire du droit de Poitiers porte sur « La confrontation des systèmes juridiques ».

Le « projet scientifique » s'efforce de relier ce thème aux travaux effectués il y a plus d'un demi siècle par les grands ancêtres poitevins de l'histoire du droit, ainsi qu'aux choix effectués pour le précédent contrat. Il développe les questions impliquées dans cette nouvelle problématique dans la perspective de recherches sur l'instauration d'un ordre juridique interne ainsi que sur des formes de domination extra-nationale (coloniale notamment).

Le « projet scientifique » rappelle les programmes en cours en matière de mise en ligne des coutumiers. Il s'applique à énumérer les partenariats susceptibles d'être prolongés : avec Ljubljana et Rome, voire Budapest et Varsovie. Il consacre plusieurs pages à l'annonce de travaux sur le droit colonial et post-colonial.

Il faut noter l'annonce d'une demande d'habilitation d'un master d'histoire du droit s'appuyant sur le master existant à Poitiers conforté par des options ouvertes à Limoges et à La Rochelle et fonctionnant dans le cadre du Pres Limousin-Poitou-Charentes.

On remarquera aussi que sur l'affectation des moyens, le « projet scientifique » est assez bref. Comme on l'a évoqué plus haut, il est surtout question de la nécessité d'augmenter les subventions en faveur de l'Institut sauf à exposer ses responsables à des choix drastiques et regrettables. L'Institut paraît des plus dubitatifs sur la possibilité d'accéder à d'autres sources de financement : les collectivités locales attribuent des aides « de manière exclusivement ponctuelle et ne donnant pas lieu à reconduction » ; quant aux organismes professionnels, ils sont « davantage tournés vers des structures et des formations à utilité immédiate » ; pour ce qui est enfin des entreprises, elles sont « particulièrement frileuses en période de crise ».

En définitive, le « projet scientifique » de l'Institut d'histoire du droit est assez classique tout en témoignant d'ouvertures qui prouvent la capacité de ses membres de s'élargir à de nouvelles problématiques et à de nouveaux terrains d'investigation.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Institut d'Histoire du Droit	A+	A	B	A+	A

**C1** Qualité scientifique et production

**C2** Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

**C3** Gouvernance et vie du laboratoire

**C4** Stratégie et projet scientifique

### Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

#### Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

#### Intitulés des domaines scientifiques

#### Sciences Humaines et Sociales

**SHS1** Marchés et organisations

**SHS2** Normes, institutions et comportements sociaux

**SHS3** Espace, environnement et sociétés

**SHS4** Esprit humain, langage, éducation

**SHS5** Langues, textes, arts et cultures

**SHS6** Mondes anciens et contemporains



**Objet : Réponse de l'Institut d'Histoire du Droit (IHD – EA 3320) au rapport AERES.**

---

Le directeur de l'Institut d'Histoire du Droit (IHD) prend note des appréciations positives soulignant la qualité de la recherche conduite au sein de l'équipe, l'existence d'une véritable dynamique collective, la pertinence des thématiques retenues, la bonne diffusion des résultats de la recherche et les partenariats pérennes établis tant au niveau local que national et international.

Certaines des recommandations émises appellent toutefois des remarques. L'IHD est engagé depuis longtemps dans la recherche de financements extérieurs et a mentionné dans le dossier déposé les aides accordées aux colloques organisés à Poitiers, en 2008 et 2009, par le Conseil régional de Poitou-Charentes et par Conseil général de la Vienne. Pour des raisons qui tiennent aux principes régissant localement l'attribution des subventions, de telles aides n'ont pas vocation à être permanentes. Cela avait été précisé par écrit comme à l'oral. En outre, le Conseil régional privilégie les financements en lien avec les thématiques prioritaires qu'il a arrêtées (autour du développement durable) et qui ne recoupent pas les axes de l'IHD. Le Conseil général flèche son soutien au travers des appels d'offres conjoints avec l'Université, il ne finance pas directement les équipes de recherche. Enfin, les aides sollicitées sont pilotées par l'Université de Poitiers qui les

hiérarchise, excluant par là toute demande directe par les équipes aux collectivités territoriales.

L'association des doctorants aux activités de recherche est d'ores et déjà une réalité. Avait été signalée dans le dossier la participation de plusieurs d'entre eux à des colloques et aux publications de l'équipe, de même que l'accompagnement scientifique des opérations de numérisation des coutumiers du Centre Ouest par le moyen de commentaires. On peut sans doute déplorer qu'un tel investissement soit plutôt le fait des doctorants financés que des autres doctorants, mais l'IHD ne saurait aller sur ce terrain au-delà d'une simple incitation.

Il convient d'ailleurs de relever une erreur sur le nombre de financements des thèses en cours, qui ne se limite pas à un seul contrat d'ATER, mais doit aussi prendre en compte un autre contrat d'ATER, deux allocations de recherche et une bourse du gouvernement syrien (cf. tableau 2.8 du dossier déposé).

Les partenariats étrangers solides ne correspondent pas en matière de recherche à des orientations prises au niveau de la Faculté. Celle-ci a mis l'accent sur l'enseignement, traduit avec Rome par la mise en place d'un master commun, avec Ljubljana par le concours apporté par des professeurs poitevins à l'université d'été francophone. Les rapprochements en matière scientifique sont en propre le fait de certaines équipes de recherche de la Faculté, dont l'IHD dans le champ disciplinaire qui est le sien.

Les remarques relatives à la gouvernance ont surpris, d'autant qu'il y a un décalage entre les observations figurant aux pages 3 et 7 du rapport. Au surplus, les carences supposées semblent contredites par les appréciations portées sur le bilan scientifique de l'unité dont la dynamique collective, illustrée par des résultats significatifs, ne peut se concevoir sans un minimum de pilotage. Sans doute, mais à tort manifestement, le directeur de l'IHD n'avait-il pas jugé nécessaire de donner, dans le dossier, toutes les dates de réunion du Conseil de laboratoire qui existe et siège depuis 2005. Il avait pourtant indiqué que les thématiques définies pour le prochain contrat l'avaient été au sein de cette structure, preuve s'il en est de son importance. Au cours de l'audition, des

éclaircissements avaient été apportés sur ce sujet, mettant notamment en évidence la participation des doctorants audit conseil.

---

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par le porteur du projet de l'Institut d'Histoire du Droit.

Fait à Poitiers le 8 avril 2011

Le Vice Président chargé de la Recherche

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized name.

Pr. Olivier Bonneau